

0851705S  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE COLETTE LE BRET  
8 RUE ALBERT CAMUS  
85190 AIZENAY  
Tel : 0230322930

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Clés de répartition exercice 2024

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 22  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/10/2023  
Réuni le : 17/10/2023  
Sous la présidence de : Franck Robin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la proposition concernant les clés de répartition pour le budget 2024**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Clés de répartition

Le lycée Colette LE BRET intégrera la vague 6 pour la mise en place d'un nouveau système de gestion financière des E.P.L.E. ; il s'agit d'OP@LE.

Dans le cadre de cette mise en place du Progiciel de Gestion Intégré OP@LE, le conseil d'administration doit fixer les clés de répartition des charges de fonctionnement entre le service général et le Service de Restauration et d'Hébergement. En effet, il n'y aura plus de contribution entre services ; les charges du S.R.H. doivent être imputées à son service.

Clés de répartition SRH budget 2024 :

Eau : compteur

Electricité : compteur

Gaz : 11 % des factures concernées

Bois : 11 % des factures concernées

Contrats et contrôles obligatoires non individualisables : 15 % des factures concernées

Déchets : 60 % des factures concernées

Monsieur le Président propose au vote des membres du Conseil d'Administration l'ensemble des clés de répartition utilisées à partir du 1er janvier 2024.

Le Conseil d'administration approuve la proposition concernant les clés de répartition pour le budget 2024, le taux des charges communes devenant obsolète dans le cadre de l'utilisation du progiciel Op@la à partir du 1er janvier 2024.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0

Nuls :

0